

CET IMPRIMÉ EST À UTILISER A PLAT OUVERT



Comité territorial de Rugby
FLANDRES (3012Z)
PLACE CADET ROUSSELLE - BP 70017
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél. : 03 20 19 02 60 - Télécopie : 03 20 19 02 69
E-mail : cflandres@ffr.fr

FEUILLE DE MATCH

Date de la
rencontre

22/01/19

Club organisateur

MONTDIDIER

Division ou
catégorie

5^e Série

Poule

Tél. :

COMPOSITION DES EQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1^{ère} ligne et d'indiquer en marge leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A

Equipe : MONTDIDIER

(1) Couleur
de licence

B

Equipe : RETHENACHT

(1) Couleur
de licence

GTD

GTD</p

COMPÉTITIONS TERRITORIALES

N° de rencontre : 201112 15011803 RCT
Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations, du délégué sportif ou du directeur de match



Comité territorial de Rugby
FLANDRES (3012Z)
PLACE CADET ROUSSELLE - BP 70017
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél. : 03 20 19 02 60 - Télécopie : 03 20 19 02 69
E-mail : crflandres@ffr.fr

RAPPORT D'ARBITRE

Date de la rencontre	Club organisateur	Division ou catégorie	Poule
29.01.12	MONTAUCOURT	6. SÉRIE	
Télé. :			

Arbitre	NOM	LEGER	Prénom	Lambert	Comité	FLAN	N° licence	1999081383603	Télé.	
Licencié capacitaire	NOM								Télé.	
Délégué sportif ou directeur de match	NOM								Télé.	

A Equipe : MONTAUCOURT

RÉSULTAT DU MATCH

B Equipe : RC THIERS

Eléments du score	Nombre	Valeur	Points	L'équipe	Nombre	Valeur	Points
Essai	2	5	10	a battu / a fait match nul avec			
But après essai	1	2	2	l'équipe RC THIERS			
But de pénalité	2	3	6	par	10	11	18
Drop-goal		3		à	10	11	17
DIX-HUIT			TOTAL 18				
				* Bien vérifier l'exactitude du résultat			

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHÉ

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, en regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et prénom (nom en capitales d'imprimerie)	N° de licence	Equipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée		
				2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Indiscipline	Autres motifs (mettre une croix)
	NE PAS RETENIR LA CARTE DE QUALIFICATION					- Action ou voies de fait contre un officiel
						- Jeu dangereux
						- Brutalité
						- Infractions verbales et provocations
						versus l'adversaire
						- Non respect des obligations de fonction

MATCH ARRÊTÉ		BAGARRE(S)*		DÉSORDRES OCCASIONNÉS PAR LE PUBLIC OU LES DIRIGEANTS	
A la	minute	<input type="checkbox"/> A la	et	et	minute
Equipe(s) à l'origine :		<input type="checkbox"/> Avant ou après le match (barre la mention inutile)		Nature :	<input type="checkbox"/> Avant le match
		Equipe(s) à l'origine :			<input type="checkbox"/> Pendant le match
					<input type="checkbox"/> Après le match

ALLURE GÉNÉRALE DU MATCH			Equipe(s) à l'origine des incidents si match heurté ou violent		
<input checked="" type="checkbox"/> Normal	<input type="checkbox"/> Heurté *	<input type="checkbox"/> Violent *			

* En cas de match heurté ou violent ou de bagarre(s), établir un rapport circonstancié (utiliser le rapport complémentaire au verso)

RÉCLAMATIONS

A	Equipe réclamante :	B	Equipe réclamante :
Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match	Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match
Somme versée (caution) :		Somme versée (caution) :	

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A	Equipe :	B	Equipe :
Motif :		Motif :	

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A	Equipe :	Arbitre	B	Equipe :
Nom :	FLANDRES	Nombre de cartes de qualification jointes (réclamations uniquement)	Nom :	RC THIERS
Fonction :	A.T.	Equipe A : <input type="checkbox"/>	Fonction :	Délégué
N° de licence :	196X1011683907	Equipe B : <input type="checkbox"/>	N° de licence :	19V25111111
Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	FLANDRES	Signature	Ecrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature
Cathaudard	LEGER	LEGER	Cathaudard	JM

Les dirigeants rédacteurs ainsi que l'arbitre sont priés de compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Tout refus de signature entraînera pour les associations une sanction financière prévue à l'article 443.5 des R.G.